

EMERAUDE : 3 formules au choix**➤ Avant le voyage**

Elle vous garantit exclusivement en cas d'empêchement avant le départ.

➤ Pendant et après le voyage

Elle vous garantit durant votre séjour en Bagages, Assistance Rapatriement, Individuelle Accident et après votre voyage en Interruption de séjour

➤ La Multirisques (Avant + Pendant et après)

Elle offre un combiné de garanties complètes en Annulation, Bagages, Assistance Rapatriement, Frais Médicaux, Individuelle Accident, Interruption de séjour.

IMPORTANT

➔ Les formules 'Avant le voyage' et 'Multirisques' doivent être souscrites le jour de la réservation du séjour ou au plus tard la veille du premier jour d'application du barème de frais d'annulation.

La formule 'Pendant et après le voyage' peut être souscrite au plus tard la veille du départ.

Notre recommandation : souscrivez l'assurance le jour de la réservation du séjour.

➔ Sur un même n° de contrat EMERAUDE, vos clients doivent souscrire la même formule avec la même garantie Annulation.

➔ Vous pouvez assurer 6 personnes maximum sur un seul et même N° de contrat.

Au delà vous souscrivez des contrats supplémentaires.

Ces contrats ne sont pas liés entre eux

Les formules 'Avant le voyage' et 'Multirisques' garantissent les mêmes motifs d'annulation.

Les formules avec ANNULATION CLASSIQUE

	Avant	Pendant et Après	Multirisques
Prix du voyage par personne			
De 0 à 400 €	12 € par pax	9 € par pax	18 € par pax
De 401 à 800 €	22 € par pax	12 € par pax	31 € par pax
De 801 à 1 600 €	34 € par pax	21 € par pax	51 € par pax
De 1 601 à 6 098 €	3,50%	1,70%	4,50%€
Plus de 6 098 €			5,50%€

Les formules avec ANNULATION PLUS

	Avant	Multirisques
Prix du voyage par personne		
De 0 à 400 €	17 € par pax	23 € par pax
De 401 à 800 €	30 € par pax	41 € par pax
De 801 à 1 600 €	46 € par pax	68 € par pax
De 1 601 à 6 098 €	5%	6%€
Plus de 6 098 €		7,20%€

OPTIONS :

Extension des frais médicaux à 152 450 € moyennant un supplément de prime de 34€ par pax.

Extension cyclone moyennant un complément de prime de 9€ par pax.

MAJORATION / REDUCTION :

- Majoration pour les séjours de 32 à 90 jours : +20% (Formules Pendant et Multirisques)
- Majoration pour les croisières : +20% (Formules Avant, Pendant et Multirisques)
- Réduction pour les familles (à partir de 4 personnes, parents et enfants à charge) : -10% sur la prime totale

● Qu'est ce que l'extension Annulation PLUS ?

L'Annulation PLUS offre plus de liberté à votre client pour annuler : c'est une extension des garanties Annulation permettant à votre client d'être remboursé dès lors que son motif d'annulation est imprévisible, justifié et l'empêche de voyager.

● Qu'est ce qu'une maladie grave ?

La gravité d'une maladie est identifiée dès lors que votre client produit un certificat médical avec une ordonnance de prescription de médicaments (et un arrêt de travail pour les clients en activité professionnelle). Pour bénéficier de cette garantie, l'hospitalisation n'est donc pas obligatoire (ex : une grippe, une bronchite, une jambe cassée...).

● Que sont les maladies antérieures ?

Ce motif d'annulation est garanti (au vu du dossier médical) si votre client a été malade, s'il est guéri au moment de la souscription de l'assurance et que sa maladie ressurgit après la souscription de l'assurance.

● Que doit faire le client lorsqu'il doit engager des frais médicaux pendant son séjour ?

Il doit impérativement appeler l'Assisteur pour obtenir un N° de dossier et une prise en charge en cas d'hospitalisation.

LES GARANTIES SELON LA FORMULE SOUSCRITE

Résumé des garanties	Avant le voyage	Pendant et Après le voyage	Multirisques
Annulation (Franchise de 45 € par personne sauf stipulation contraire)	6 098 € maximum/personne 30 490 € maximum/événement		6 098 € maximum/personne 30 490 € maximum/événement
Bagages et retard de bagages (Franchise de 45 € par personne) - Perte, vol ou détérioration durant tout votre voyage - Limitation des objets de valeur - Retard de bagages (de + 24h) sur vol aller uniquement	DES EXEMPLES DE MOTIFS D'ANNULATION Sous réserve des justificatifs, vous êtes garanti si vous annulez pour des motifs : PERSONNEL Décès, maladie ou accident corporel grave de la personne chargée de la garde de vos enfants, dommages graves à votre véhicule 48h avant le départ. MEDICAL Décès, accident corporel grave, maladie y compris les rechutes ou aggravations, décès de vous même ou d'un membre de votre famille voyageant avec vous ou restant en France, contre-indications et suite de vaccination, complication imprévisible de grossesse.	1 220 € maxi/pers. 610 € maxi/pers. 153 € maxi/pers.	1 220 € maxi/pers. 610 € maxi/pers. 153 € maxi/pers.
Assistance Rapatriement - Rapatriement à domicile - Prolongation de séjour - Visite d'un proche et frais de séjour en cas d'hospitalisation de + de 3 jours - Rapatriement du corps en cas de décès - Frais funéraires - Retour anticipé - Frais de recherche, de secours et sauvetage - Assistance juridique à l'étranger - Avance de caution pénale à l'étranger - Retour des enfants de – de 15 ans - Envoi de médicaments - Transmission de messages		Frais réels 46 €/jour maxi 10 jours Billet aller retour et 46 €/jour maxi 10 jours Frais réels 2 287 € Frais réels 3 811 € maxi/ personne 15 245 € maxi/événement 12 196 € maxi/personne 15 245 € maxi/personne Frais réels Frais réels Frais réels	Frais réels 46 €/jour maxi 10 jours Billet aller retour et 46 €/jour maxi 10 jours Frais réels 2 287 € Frais réels 3 811 € maxi/ personne 15 245 € maxi/événement 12 196 € maxi/personne 15 245 € maxi/personne Frais réels Frais réels Frais réels
Frais Médicaux à l'étranger (Franchise de 45 € par personne) Monde entier - Soins dentaires d'urgence	ADMINISTRATIF Vol de vos papiers d'identité ou de votre titre de transport 48h avant le départ, convocation administrative, refus de visa touristique.	30 490 € maxi/personne 77 € maxi/personne	30 490 € maxi/personne 77 € maxi/personne
Interruption de voyage - Interruption de voyage au prorata temporis ou - Voyage de remplacement - Séjour neige	PROFESSIONNEL Licenciement économique de vous même ou de votre conjoint, votre mutation professionnelle, la suppression de vos congés payés et l'obtention d'un emploi si vous êtes inscrit à l'ANPE	2 287 € maxi/personne 2 287 € maxi/personne 381 € maxi/personne	2 287 € maxi/personne 2 287 € maxi/personne 381 € maxi/personne
Individuelle Accident - Capital décès		7 623 € maxi/personne	7 623 € maxi/personne

Toutes vos questions au N° Audiotel : 0891 677 404 (0,225 € TTC / mn)
TMS CONTACT - 110 avenue de la République – 75545 PARIS CEDEX 11

Découvrez notre Gamme ARC ENCIEL

Spécial GROUPES Spécial RECEPTIF

Spécial LOCATIONS Spécial VDM

Spécial VOYAGE PRO Spécial INDIVIDUELS